



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 21

NOMBRE DE VOTANTS : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 septembre, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CELAN - CHIBRAC – GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC - QUINTANO – QUISSOLLE – RECORIS - ZGAINSKI

Mesdames – BETTON - BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU – ETCHEVERS – MOREIRA - REMIGI – SILVESTRE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame SIMIAN à Monsieur QUISSOLLE

Madame ROUSSEL à Monsieur GASTEUIL

Madame PENARD à Monsieur BEYRAND

Madame HANRAS à Monsieur PROUILHAC

Monsieur PUJO à Madame SILVESTRE

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur BEYRAND est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur BEYRAND qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 3 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024 -
DÉLIBÉRATION N° 2024/5/8

Réf 9.1

**OBJET : LES CLEFS DU JARDIN – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 –
AUTORISATION**

Monsieur le Président expose,

L'association « Les Clefs du Jardin », installée depuis 2022 sur la Commune de Canéjan sur un terrain mis à disposition par la Communauté de Communes, est une association de 1901 engagée dans l'économie sociale et solidaire, et avec pour principales activités le maraîchage, la pépinière et le bien-être dans le cadre de sa politique d'insertion des publics en difficultés (chantier d'insertion).

Son action contribue également à la mise en valeur et à la diversification des espaces naturels le long de l'Eau Bourde.

Dans le cadre de la mise en place du projet « Bien-être », la Communauté de Communes a permis de financer l'installation d'une yourte au sein du jardin à hauteur de 3 000€ (délibération n°2023/3/9 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2023).

Par courrier en date du 29 juillet dernier, l'Association sollicite la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € qui permettrait à l'association de poursuivre sa mission d'utilité sociale inscrite dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, et participerait au bon fonctionnement, à l'équilibre financier et à l'ancrage de leur projet au bénéfice du territoire.

Il vous est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association les clefs du jardin pour un montant de 10 000€ pour l'année 2024.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur
- **Autorise** le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'exercice 2024
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE

Dominique BEYRAND



Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 30/09/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 30/09/2024

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.